



InfOSTAGIAIRES

La lettre d'info du secteur Entrée dans le métier du SNES Créteil

édito

Résister face au rouleau compresseur social

En dépit de la promesse d'Emmanuel Macron devant le Congrès réuni en juillet dernier de faire de l'éducation « le combat du siècle », les annonces du mois de septembre promettent une nouvelle dégradation du service public de l'éducation, tant pour les élèves que pour leurs enseignants.

La baisse des dépenses allouées à la fonction publique frappera ainsi de plein fouet l'enseignement secondaire, avec la suppression de 2600 postes prévue dès 2019 alors même que 26000 élèves supplémentaires entrent au collège cette année et que 59% des classes de lycée comptent plus de 30 élèves. La logique libérale, à la fois économique et idéologique d'une telle coupe budgétaire est évidente, mais les artisans de la baisse des dépenses publiques semblent ignorer qu'elle se fera au détriment des conditions d'études, de l'égalité et de la réussite de nos élèves.

Dans le même temps, ce sont les collègues qui s'apprêtent à payer le prix fort d'une telle orientation : multiplication des enseignant-es contractuel-les, baisse des postes proposés aux concours, imposition de deux heures supplémentaires aux enseignant-es du second degré. Concrètement, c'est la promesse de la dégradation de nos conditions de travail et d'une charge de travail plus importante imposée à tous afin de compenser les lacunes de l'investissement public dans l'éducation.

Mais cette logique mortifère et le mépris de nos métiers ne s'arrêtent pas là : le projet de réforme de la formation des enseignants a également été dessiné selon une volonté de rationalisation budgétaire. Il s'agirait en effet de recruter plus tôt, profitant de la précarité étudiante, mais surtout de n'assurer ni un statut ni une rémunération décente aux nouvelles recrues enseignantes – très loin du pré-recrutement et de la formation de qualité revendiqués de longue date par le SNES-FSU.

Une telle litanie de contre-réformes pourrait inciter au découragement, mais ce serait une erreur : il existe des moyens très concrets de résister à ce qui s'apparente bel et bien à un rouleau compresseur social. D'abord en votant pour la liste présentée par la FSU au Conseil d'Ecole de l'ESPE (page 2) pour défendre des conditions de formation correctes pour les stagiaires de l'académie de Créteil. Puis en votant aux élections professionnelles, pour les listes FSU, afin de montrer notre attachement aux CAPA et aux CHSCT (voir page 3). Et enfin en étant en grève et en manifestation, aux côtés des autres secteurs, le 9 octobre prochain.

POUR

LE SERVICE PUBLIC

ET LA SECURITE SOCIALE



TOU-TE-S EN GREVE

ET EN MANIF

LE 9 OCTOBRE

RDV 14h Montparnasse

Une question ? contactez-nous !

à l'adresse mail stagiaires@creteil.snes.edu
ou au 06 95 47 01 40

p.2 : tout savoir sur le rôle des élu-e-s et les élections à l'ESPE

p.3 : élections professionnelles, mutations

p.4 : stage syndical
jeudi 22 novembre



Retrouvez-nous sur Facebook :
[Stagiaires Snés Créteil](https://www.facebook.com/stagiaires.snes.creteil)

Adhérer au SNES-FSU : <https://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html>



Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Des élections à l'ESPE ? Pourquoi faire ?

Le mercredi 17 et le jeudi 18 octobre auront lieu les élections des représentant-es des étudiant-es et fonctionnaires stagiaires inscrit-es à l'ESPE. Ces élections sont souvent peu visibles et mal organisées par l'université qui ne souhaite pas y consacrer assez de moyens. Pourtant, c'est dans le conseil de l'ESPE que se décident les contenus de nos formations ainsi que nos modes d'évaluation. Des élu-es combatif-ves et efficaces peuvent être un vrai relai pour obtenir une formation plus adaptée et surtout une moindre charge de travail pour les collègues face aux énormes disparités entre filières (taille des mémoires variant de 40 à plus de 80 pages, nombre d'évaluations et de travail « à la maison » en plus de ce que nous avons déjà à faire, organisation des enseignements).

L'année dernière, le SNES-FSU avait présenté une liste commune avec les autres syndicats de la FSU (le SNUipp-FSU (primaire), le SNEP-FSU (EPS) et le SNUEP-FSU (enseignement pro). Nous avons une seule élue, Pauline Batot, suite à une erreur de l'ESPE «oubliant» deux sièges lors de l'élection.



Se présenter sur la liste soutenue par le SNES-FSU : pourquoi pas toi?

Si tu souhaites devenir porte-parole des stagiaires pour faire entendre leur voix, si tu souhaites prendre un rôle actif dans la vie démocratique de l'ESPE, si tu te reconnais dans les orientations du SNES-FSU, tu peux nous envoyer un mail pour nous indiquer que tu souhaiterais figurer sur la liste que nous sommes en train de finaliser en vue des élections.

Concrètement, cela signifie participer à trois ou quatre Conseils d'École dans l'année et garder le contact avec les stagiaires des différentes disciplines et du premier degré.

Si tu es intéressé-e, n'hésite pas à nous contacter pour que nous en parlions ensemble.

La loi ORE de mars 2018 institue une Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) de 90 euros.

Les stagiaires enseignants, CPE, PsyEN n'ont pas à financer leur formation professionnelle obligatoire !

Nous demandons donc que l'État employeur rembourse ceux qui l'ont déjà versée.

Pour signer la pétition :

<http://petitions.snes.edu/?petition=40>



Pauline Batot,
élue en 2018 au
Conseil d'École de l'ESPE
sur la liste FSU.

Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Pauline, néo-titulaire professeure des écoles, en poste à titre définitif, à Bondy Nord, sur une classe de CM1.

Quelles sont selon toi les priorités pour améliorer la formation à l'ESPE ?

Sincèrement, de la communication et de la synchronisation, durant ma courte formation, j'ai eu l'impression d'entendre toujours les mêmes choses, de tourner en rond et de ne pas bénéficier d'une formation solide pour nous lâcher dans l'arène ! J'entendais des jolis discours qui nous faisaient rêver et puis sur le terrain, nous étions parfois un peu perdus face à ce décalage par rapport à ces « beaux discours ». J'ai regretté de ne pas plus avoir fait de stage en immersion avec des formateurs, ne pas avoir vu plus de « modèles » en activité.

Qu'est-ce qui t'a intéressée dans ton expérience d'élue au Conseil d'École de l'ESPE ?

Le conseil de l'ESPE... Des grands moments, parfois long aussi. J'ai appris beaucoup et surtout j'ai rencontré des personnes très intéressantes ! Être élue m'a permis de comprendre toutes les difficultés à mettre quoi que ce soit en place... Les combats entre l'UPEC et l'ESPE ... Aborder les budgets, voir la réalité vue d'en haut. Mais surtout avoir pu prendre la parole en tant qu'EFS, avoir eu part aux votes et avoir pu pointer ou relever certaines souffrances, souvent oubliées face aux grands sujets comme les budgets

Quel bilan tires-tu de ton action ?

Un mandat de quelques mois m'a paru trop court, inachevé, je suis certes, titulaire, mais j'aurai bien suivi certains dossiers (comme la fameuse charte des visites). J'ai le sentiment de ne pas avoir été au bout et de ne pas avoir de continuité...

Quels sont tes projets pour la suite ?

J'ai eu un premier contact avec la collègue élue dans notre circonscription pour discuter des éventuelles réunions T1 de notre IEN. Sans réelle suite (nouvelle IEN), on découvre ensemble !

Mais rien de plus. Je regrette de ne pas plus pouvoir aider les différents stagiaires (sur les aides, les lieux, les ressources, les bons plans...), c'est encore tellement frais que je pourrai donner des bons conseils et avec grand plaisir, mais je ne croise plus d'EFS !

Mais comme tout, tout est passé rapidement, cette année de stage, cette formation, ce mandat...

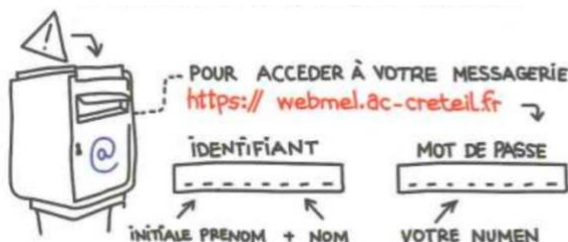
Mais ce qu'il faut retenir c'est que je suis ravie et fière d'avoir enfin ma classe !

Élections professionnelles
 29 novembre – 6 décembre 2018
Votez pour les listes SNES et FSU

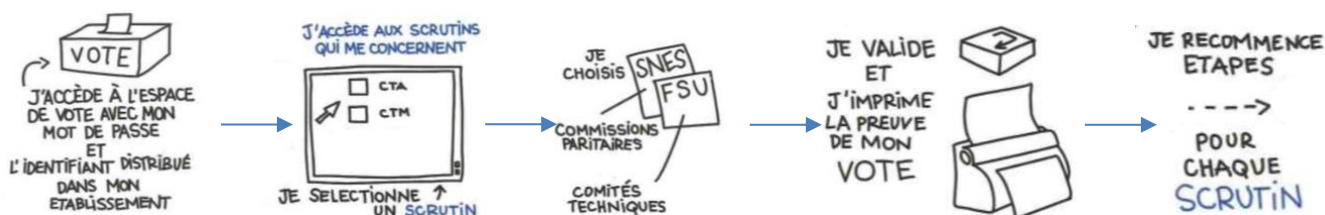
Du 29 novembre au 6 décembre auront lieu les élections professionnelles qui permettent de décider de la représentativité de chaque syndicat au sein des Comités Techniques et des Commissions Paritaires. En tant que stagiaire, tu auras deux votes à effectuer : CTM et CTA.

Ces comités (CTM et CTA) sont consultés notamment sur les moyens de fonctionnement des établissements, la politique éducative, les conditions de travail, les commissions hygiène et sécurité, l'action sociale mais aussi sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois... Les résultats obtenus aux élections des CT servent à mesurer la représentativité des syndicats, à attribuer les sièges des représentants des personnels à différents conseils et comités (dont le CHSCT). La FSU avec ses syndicats nationaux (SNES, SNUipp, ...) est la première organisation syndicale de l'Education Nationale. Voter pour la FSU aux élections professionnelles, c'est être mieux défendus et donner plus de poids aux revendications portées par notre syndicat.

Tu recevras des informations concernant ce vote sur ta messagerie professionnelle, pense à l'activer :



Le vote s'effectue entièrement en ligne :



MUTATIONS 2018

La procédure de mutations se déroule en deux temps : la phase inter-académique en novembre, où tu feras des vœux entre les différentes académies, puis la phase intra-académique, où tu feras des vœux à l'intérieur de l'académie que tu auras alors obtenue. En tant que stagiaire, tu es participant-e obligatoire à ces deux phases.



Pour chaque phase, les commissaires paritaires élu-e-s du SNES-FSU siègent dans les commissions de mutations, où elles/ils sont majoritaires, afin de défendre nos droits.

Tu peux aussi nous contacter afin d'avoir des renseignements, pour comprendre les règles du mouvement, calculer tes points et définir ta stratégie. **Des rendez-vous personnalisés sont proposés pour les adhérent-e-s par les commissaires paritaires du SNES-FSU, au moment de la période des vœux.** De plus, le SNES Créteil organisera plusieurs réunions mutations pendant cette période, dans les trois départements. Consulte le site du SNES Créteil pour les détails. **L'une de ces réunions aura lieu le jeudi 22 novembre à Arcueil, à l'issue de la journée de stage organisée pour les stagiaires (dernière page de cette publication).**

PAS DE TUTEUR ? RECLASSEMENT, AIDES AU LOGEMENT, PRIMES... CONTACTEZ-NOUS !

Stagiaire à mi-temps, si ta quotité dépasse 9h (agrégé-e) ou 10h (certifié-e) en incluant la pondération du cycle terminal, écris-nous ! Tous les stagiaires doivent avoir un tuteur terrain... si ce n'est pas le cas, contacte-nous vite pour avoir de l'aide afin de résoudre rapidement ta situation.

Si tu es ex-professeur-e contractuel-le ou ex-PE tu peux bénéficier d'un reclassement qui peut prendre parfois du temps. Peut-être es-tu également éligible à l'indemnité compensatoire afin de ne pas perdre de salaire par rapport à ta situation précédente...

Des aides au logement existent. Tu peux également bénéficier de certaines primes et indemnités selon ta situation : IFF (1000 €), ASIA (400€), remboursement de 50% du pass navigo (jusqu'à 413€/an), AIP (900 €), éventuellement la prime spéciale d'installation (2000 €, sauf agrégés). Consulte notre bulletin d'information de rentrée sur le site du SNES Créteil pour plus de renseignements.

Quel que soit le problème que tu rencontres pendant ton année de stage, n'attends pas qu'il soit trop tard et contacte nos militant-e-s : par mail à stagiaires@creteil.snes.edu ou par téléphone au 06 95 47 01 40.



« STAGIAIRE... ET DEJA ENSEIGNANT-E / CPE »

Jeudi 22 Novembre 2018

(9h30 - 17h00)

Le stage aura lieu dans nos locaux du SNES académique Créteil :
3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME

Evaluation, titularisation... : tout ce qu'il faut savoir sur les enjeux de l'année de stage

Vous avez réussi un concours difficile et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisés dès la première année), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais dans la main de l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale. A partir d'expériences récentes, nous essayerons de vous donner les éléments pour aborder sereinement cette échéance, notamment l'inspection.

La formation initiale en débat

Le ministre a annoncé un grand chantier de remise à plat du rôle des ESPE, de la formation et du recrutement des professeur-es. Face au risque d'une plus grande précarisation de celles et ceux qui se destinent à nos métiers, face au défi de la crise de recrutement qui déstabilise le service public d'éducation, les syndicats de la FSU proposent une autre vision de la formation initiale, pour nous permettre d'être concepteurs-trices de nos métiers. Avec un-e militant-e du Snesup-FSU (formateurs-trices)

Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Vous aurez, si vous n'êtes pas déjà titulaire de l'Éducation Nationale, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. La réunion organisée par le Rectorat ne suffit en général pas à vous informer. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires, et participent à ce titre aux opérations des mutations, vous délivrent en revanche une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse. Des rendez-vous individuels pourront être proposés.

(repas pris sur place)

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de la Toussaint le 19 octobre votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement.

Vous avez droit à ce congé !

La participation aux stages syndicaux sur vos heures de travail (que vous soyez à l'ESPE ou dans votre établissement ce jour-là) est un droit (12 journées par an).

Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois avant la date du stage. Et de signaler, par courtoisie, votre absence à votre formateur ESPE si vous deviez avoir formation ce jour.

Merci de vous inscrire également par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le jeudi 22 novembre 2018 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature